

*Initiatives ministérielles*

Le projet de loi fournit des lignes directrices qui permettent au juge de trancher la question en s'appuyant sur certains critères. Il fournit maints détails quant aux critères devant permettre au juge de décider si l'adolescent doit être jugé par le tribunal pour adolescents ou, vu la gravité du crime, par un tribunal pour adultes. J'estime pour cette seule raison que le projet de loi mérite d'être adopté.

Par ailleurs, dans le cas où le juge estime que le tribunal pour adolescents doit connaître du délit allégué, la peine doit être portée de trois à cinq ans. Seul le temps dira si la société trouvera cette peine satisfaisante, compte tenu de la gravité du crime.

Vu mes antécédents, j'ai estimé important d'aborder ces problèmes.

**Le président suppléant (M. Paproski):** La Chambre est-elle prête à se prononcer?

**Des voix:** Le vote!

**Le président suppléant (M. Paproski):** Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

**Des voix:** D'accord!

**Une voix:** Avec dissidence.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la deuxième fois et renvoyé à un comité législatif.)

\* \* \*

## LOI SUR L'APPLICATION EXTRACÔTIÈRE DES LOIS CANADIENNES

### MESURE D'ÉTABLISSEMENT

La Chambre passe à l'étude du projet de loi C-39, Loi concernant l'application aux zones extracôtières des lois fédérales et provinciales et modifiant certaines lois en conséquence, dont un comité législatif a fait rapport avec des propositions d'amendement.

**M. Angus:** Monsieur le Président, je me demande s'il me serait possible d'obtenir le consentement unanime de la Chambre pour présenter un très petit nombre de propositions d'amendement. Nous aurions normalement dû être prévenus bien à l'avance que le projet de loi serait étudié aujourd'hui. Nous ne l'avons appris que lorsque la question des travaux a été posée, et nous ne sommes pas encore tout à fait prêts. En fait, je n'ai même pas de copies des motions à fournir au secrétaire parlementaire

et au Parti libéral. Je me demande si, par consentement unanime, je pourrais être autorisé à présenter ces motions, et je fais confiance à la Chambre pour ce qui est de juger de leur valeur.

**M. Kaplan:** Monsieur le Président, je n'ai pas vu les motions non plus, mais je crois que nous devrions consentir unanimement à leur présentation, compte tenu de la procédure accélérée utilisée à l'égard de ce projet de loi. Cela ne veut pas dire, toutefois, que l'opposition approuve ces motions. Nous aimerions les voir. À moins que nous ne donnions notre consentement unanime, nous n'aurons même pas l'occasion de les lire.

**M. Nicholson:** Monsieur le Président, j'en ai discuté avec le député de Thunder Bay—Atikokan, et le gouvernement estime qu'il serait acceptable que le député présente ses motions.

**Le président suppléant (M. Paproski):** Dois-je comprendre que le député présentera maintenant ses motions? Vous ne les avez pas.

**M. Angus:** Monsieur le Président, je n'en ai qu'un exemplaire. Les pages ont pris les originaux pour en faire faire des copies, et nous les attendons. Le secrétaire parlementaire et moi n'avons pas eu d'entretiens avec l'opposition officielle, mais nous sommes d'accord pour dire que l'étape du rapport et la troisième lecture seront probablement terminées avant 17 heures aujourd'hui. Pourrions-nous suspendre la séance pendant une minute ou deux, le temps de faire faire des copies et de les remettre aux députés et aux greffiers?

**Le président suppléant (M. Paproski):** En attendant les copies, en conformité de l'article 38 du Règlement, je dois faire connaître à la Chambre les questions qu'elle abordera à l'heure de l'ajournement ce soir, à savoir: le député de Burin—Saint-Georges—Les pêches; le député de Trinity—Spadina—L'immigration; le député de Kingston et les Îles—Le Programme Nouveaux Horizons.

### SUSPENSION DE LA SÉANCE

**M. Nicholson:** Monsieur le Président, je suggère que nous suspendions la séance jusqu'à 16 h 15.

**Le président suppléant (M. Paproski):** La Chambre consent-elle à suspendre la séance jusqu'à 16 h 15?

**Des voix:** D'accord.

(La séance est suspendue à 16 h 10.)